

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 30 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le 30 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire Adjoint, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 novembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents** : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André - POURREYRON Cyril

**Absents excusés** : M. SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

**Absente démissionnaire** : Mme Nathalie CHUZEVILLE

Nomination du secrétaire de séance : M. Roland BAUJARD

M. DENUELLE, Premier Adjoint, préside la séance en l'absence, pour raisons de santé, du Maire M. Jean Jacques SALANSON.

Il demande d'ajouter un point concernant la taxe d'aménagement.

Décisions du maire prises par délégation

- Arrêté concernant l'état d'urgence suite aux attentats pour une durée de 3 mois.
- Arrêté autorisant la destruction de pigeons dans le bourg.
- Recrutement d'un agent en remplacement de Simone GUILLON (malade)

### **Voirie communale : actualisation du plan de classement**

C'est un plan qui précise l'appartenance du domaine routier communal ;

Le dernier plan de classement date de 2005 et il faut l'actualiser tous les 10 ans environ.

Le conseil Municipal décide de faire procéder à l'actualisation de ce plan de classement en 2016 par le biais de la Communauté de Communes.

### **Schéma de mutualisation : projet CCSB**

La loi NOTR, adoptée le 7 août 2015 par le Parlement, dispose que le Président de chaque Communauté de communes établit un schéma de mutualisation à l'issue des renouvellements des conseils municipaux, et, pour ce mandat, ce rapport doit être soumis à l'avis des conseils municipaux pour que le Conseil communautaire puisse délibérer sur l'adoption d'un schéma de mutualisation avant fin décembre 2015.

Par courrier du 12 octobre 2015, M. le Président de la CCSB a adressé à M. le Maire un projet de schéma établi à partir des réponses à un questionnaire auquel toutes les communes ont répondu et à partir de plusieurs réunions des Maires et des Secrétaires et Directeurs des services des Mairies.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de schéma de mutualisation présenté par la CCSB, après en avoir délibéré et à 8 voix pour

- **Donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposé par la CCSB.**

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : projet Préfet du Rhône**

Ce schéma a été présenté par le Préfet du Rhône aux membres de la Commission Départementale et métropolitaine de Coopération Intercommunale (CDMCI) le 16 octobre dernier. Il comprend deux scénarios calés sur une mise en œuvre en deux temps, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis à l'horizon 2020.

- Le premier, applicable donc dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, envisage, pour ce qui nous concerne, le regroupement de la CCSB et de la CC voisine du Haut Beaujolais (Monsols), auxquelles pourraient s'ajouter déjà deux Communautés de communes limitrophes de l'Ain. S'agissant des syndicats intercommunaux et mixtes, il prévoit des opérations de dissolution pure et simple, de modification

de territoires et de fusion, avec, pour ce qui nous concerne directement, la fusion des 4 syndicats d'eau potable actuels du nord Beaujolais.

- Le second scénario, à échéance horizon 2020, amplifie le mouvement dans le cadre d'un transfert supplémentaire de compétences aux Communautés de Communes (dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement) : il prévoit ainsi, pour les communautés de communes, le rattachement à la précédente entité de la CC voisine du Mâconnais Beaujolais (Saône et Loire) en plus des deux CC de l'Ain et, pour les Syndicats intercommunaux, outre la poursuite de la dissolution de bon nombre d'entre eux, la transformation du nouveau SI « Nord Beaujolais » en un Syndicat Mixte élargi dès lors aux CC de Villefranche et de l'Ouest Rhodanien.

L'année 2016 sera consacrée aux derniers arbitrages et à la validation ultime des projets, l'objectif étant de permettre au Préfet du Rhône de prendre, avant le 31 décembre 2016, les arrêtés portant création, transformation ou fusion des EPCI à Fiscalité Unique ou suppression, transformation ou fusion des Syndicats (Intercommunaux et Mixtes).

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte des orientations déjà entérinées par la Préfecture dans le cadre de la CDMCI du 16 octobre 2015. Tout en comprenant la complexité du sujet, il regrette cependant l'étroitesse des délais accordés pour prendre pleine connaissance des dispositifs proposés en matière d'évolution de coopération intercommunale.

Pour respecter la forme voulue par le courrier du Préfet daté du 25 octobre 2015, chaque commune doit prendre une délibération par proposition la concernant et la transmettre dans un délai de deux mois à la Préfecture (à défaut de transmission de cette délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable).

**L'avis favorable de la commune de Vauxrenard porte donc :**

**- pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le regroupement des CC Saône Beaujolais et CC du Haut Beaujolais (proposition n° 1 de la partie prescriptive - annexe 1 du courrier préfectoral) et sur la fusion des 4 syndicats intercommunaux d'eau du nord du Beaujolais (proposition n°29 de la partie prescriptive - annexe 2)**

**- pour une mise en œuvre à l'horizon 2020, sur la proposition de regroupement des CC du Haut Beaujolais, CC Saône Beaujolais, CC Val-de- Saône Chalaronne et Montmerle -Trois-Rivières situées dans l'Ain, éventuellement élargie à la CC Mâconnais Beaujolais dans le Département de Saône -et-Loire (partie prospective - hypothèses à l'horizon 2020 - annexe 3).**

### **Taxe d'aménagement**

Cette taxe est exigible à raison de la réalisation de travaux de « construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments de toute nature et/ou du fait de certains types d'aménagements et installations ». Après analyse du dispositif actuel, la Commission des Finances estime plus approprié de procéder à une modification du taux en vigueur fixé actuellement à son maximum de 5%. Ce taux étant ajustable chaque année, il est proposé de le réduire de moitié.

L'application du nouveau taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suppose toutefois que le Conseil Municipal prenne une délibération en ce sens au plus tard ce 30 novembre.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

**Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### **Amendes de police 2015**

Le dossier a été envoyé au Département du Rhône qui a accordé la subvention demandée.

### **Carte communale**

Une réunion s'est tenue sur le sujet le 12 novembre dernier en présence du Cabinet Latitude et de la DDT. Un point est fait sur les dernières hypothèses de constructibilité des terrains du Bourg. En tout état de cause, le dossier devra être complété par une étude sur les mouvements des sols, à conduire en liaison avec le Cabinet Latitude. Affaire à suivre.

### **Travaux tennis : calendrier**

Le permis de construire étant déjà accordé, la procédure d'appel d'offres restreint peut être lancée pour une prévision de réalisation des travaux au printemps 2016.

### **Cimetière : travaux urgents**

Devant le constat d'un risque d'effondrement d'une partie du mur d'enceinte (17mètres), la commune s'est rapprochée de deux experts pour apprécier la nature de la réponse technique à apporter et avoir une idée du coût correspondant.

Les travaux concernés devraient être réalisés l'an prochain.

### **Nommage des rues**

Les modalités d'installation sont arrêtées et devraient permettre une réalisation pour la fin janvier 2016.

### **Budget**

L'examen de la réalisation du budget de fonctionnement en cours a permis d'identifier quelques pistes d'amélioration à intégrer pour la préparation d'un budget 2016 encore nécessairement impacté par la poursuite de la restriction des concours de l'Etat.

### **Personnel : activités cantine scolaire et entretien du village**

Mme Simone GUILLON, malade, a été remplacée par Mme Rollande KOUADRIA pour une durée de 2 semaines.

M. Ludovic DENOJEAN travaille à la commune de Fleurie depuis début novembre.

### **Recensement**

M. Philippe GUILLOT a été recruté comme agent recenseur pour la durée du recensement

### **Fêtes de fin d'année**

Jeudi 3 décembre : mise en place des décorations du 8 décembre dans le Bourg

Vendredi 11 décembre : Arbre de Noël des écoles à Emeringes à 18h

Samedi 12 décembre : Repas des Anciens à la salle des fêtes de Vauxrenard à midi

Vendredi 18 décembre : Repas Ecole de Vauxrenard à midi

Vendredi 8 janvier : Vœux du maire à la salle des fêtes de Vauxrenard à 19 h

### **Questions diverses**

- SYDER : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône :  
Le Syder exerce la compétence «éclairage public » dans le cadre du transfert de compétences accordé par chacune de ses communes membres. En réponse à sa demande, la mairie lui a fait part de sa décision, effective depuis mai 2014 et à confirmer par un arrêté, de limiter l'amplitude horaire de l'éclairage public de nuit pour le Bourg et les Hameaux concernés. A noter que cette décision a permis de dégager une sensible économie de dépenses (de plus de 1 000 euros sur les seuls 9 mois concernés de 2014).
  
- Bulletin municipal

Il sera établi par la société AUSSERET de Crèches-sur-Saône.  
La livraison est prévue d'ici à la fin décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 11 janvier 2016 à 20 h 30**